



Mairie Sathonay-Village
Monsieur le Maire
1 Rue Saint-Maurice
69580 Sathonay-Village

Maire
Fr. Hubert

Chindrieux, le 22 juin 2026

Monsieur le Maire,

L'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD) est un établissement public administratif de **lutte contre la prolifération des moustiques**, administré par 5 membres : Ain, Isère, Savoie, Haute Savoie et par la Métropole de Lyon, qui ont choisi dans les années soixante de mettre en commun cette compétence. A ce titre, **cette structure est financée par ces collectivités départementales et par les communes**. L'établissement intervient essentiellement sur le territoire des communes intégrées dans les arrêtés préfectoraux des zones à démoustiquer, mais aussi par convention auprès de certaines communes.

L'EIRAD mène des actions de lutte contre la prolifération des espèces de moustiques, nuisantes pour l'homme, aussi bien dans les zones naturelles que dans les zones urbaines.

Suivant la configuration de la commune, les milieux et les espèces de moustiques qu'elle recèle, ses actions peuvent consister à des traitements d'élimination des larves et/ou de conseils pour éviter leur prolifération :

Ainsi, **en milieu naturel** (ou assimilé : les bassins d'orage), des actions strictement règlementées de **traitement** sont menées sur les moustiques qui prolifèrent en zones inondées et dont le rayon d'action se compte en kilomètres. Un produit larvicide certifié biologique issu d'une bactérie (*Bacillus thuringiensis israelensis* ou *Bti*) est répandu dans les secteurs inondés, notamment à l'aide de pompe à dos ou d'engins amphibies. Très sélectif, ce produit cible les larves de moustiques dont il détruit le tube digestif et n'empêche pas le développement de toutes les autres petites bêtes.

En ce qui concerne, les nuisances ressenties **en zones urbanisées**, celles-ci sont majoritairement dues à des moustiques comme le moustique commun ou **le moustique tigre**, qui vivent à proximité des habitations. Ce dernier est particulièrement nuisant puisque piquant en pleine journée. En effet, le moustique tigre est essentiellement lié à l'habitat humain. Pour pondre leurs œufs, les femelles affectionnent particulièrement soucoupes, chéneaux, récupérateurs d'eau, avaloirs.... Ces moustiques se déplacent peu, un moustique tigre qui pique dans le jardin est né à moins de 150 mètres de là.

Les traitements insecticides ne permettent pas d'éliminer les moustiques durablement. Il est donc primordial **d'agir en les privant d'eau**. Ainsi la lutte contre la prolifération du moustique tigre passe par une **mobilisation sociale** importante de chaque habitant, qui par des gestes simples peut réduire efficacement sa présence.

COUVREZ, VIDEZ, RANGEZ tels sont les mots d'ordre pour enrayer sa progression ce qui nécessite une forte attention de tous les habitants qui subissent cette nuisance.

- **couvrir** de façon hermétique ou à l'aide d'un voilage anti-insectes fin, les réserves d'eau de pluie
- **vider** une fois par semaine tous les réceptacles pouvant contenir de l'eau : coupelles sous les pots de fleurs, gamelles pour animaux, pieds de parasols ...
- **ranger** à l'abri de la pluie les brouettes, arrosoirs, jouets

- **curez** pour faciliter l'écoulement des eaux les gouttières, rigoles recouvertes d'une grille...
- **jeter** les objets inutiles, boîtes de conserves, pneus usagés
- **se protéger** : moustiquaire, habits longs, privilégier les endroits aérés...

Il est essentiel que chacun agisse chez lui dans la durée et prive d'eau les moustiques pour empêcher leur développement. Ces gestes simples réduisent efficacement leur prolifération et protègent l'entourage. L'action de tous fera la différence face à ce moustique !

De nombreuses techniques de lutte sont mises en avant par les médias (piégeage, technique insecte stérile, ...). Ces dispositifs viennent en complément de la lutte mécanique qui consiste à neutraliser les sites de développement des moustiques tigres.

L'EID Rhône-Alpes est là pour aider les habitants dans cette démarche. Avec votre concours, ses agents peuvent organiser des interventions pour aider à repérer les endroits où le moustique-tigre peut de se développer, et apportent leurs conseils en indiquant les bons gestes à mettre en place pour limiter la prolifération de ce moustique. Toute demande peut être adressée via le site internet : <https://www.eid-rhonealpes.com/contact-demande-diagnostic>.

Pour préserver la qualité de vie, la tranquillité et la santé des habitants, des actions de sensibilisation à la limitation de la nuisance peuvent être organisées sur votre commune, à l'attention de vos administrés, tout comme une présentation plus complète de l'activité auprès de votre conseil municipal. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements. Retrouvez ci-dessous votre interlocuteur de l'EIRAD en fonction de votre intercommunalité d'appartenance :

POUR LE DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE	
BASE GONCELIN : Monsieur Stéphane CAMPOS TEL : 06 85 81 74 82 MAIL : scampos@eid-rhonealpes.com	Communauté de communes Cœur de Savoie Communauté d'agglomération Arlysère Grand Chambéry
BASE CHINDRIEUX : Monsieur Henri PLÉ TEL : 06 86 86 15 40 MAIL : hple@eid-rhonealpes.com	Communauté de Communes Val Guiers Grand Lac communauté d'agglomération Communauté de communes de Yenne

POUR LE DÉPARTEMENT DE L'AIN	
BASE CHINDRIEUX : Monsieur Henri PLÉ TEL : 06 86 86 15 40 MAIL : hple@eid-rhonealpes.com	Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse Communauté de communes Bugey Sud Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (Sud) Communauté de communes Usses et Rhône Haut Bugey Agglomération
BASE DECINES CHARPIEU Monsieur Christophe BELLET TEL : 06 08 28 11 13 MAIL : cbellet@eid-rhonealpes.com	Communauté de communes de Miribel et du Plateau Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (Nord) Communauté de communes Val de Saône Centre Communauté de communes de la Côtière à Montluel

POUR LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE	
BASE CHINDRIEUX : Monsieur Henri PLÉ TEL : 06 86 86 15 40 MAIL : hple@eid-rhonealpes.com	

POUR LA MÉTROPOLE DE LYON	
BASE DECINES CHARPIEU Monsieur Christophe BELLET TEL : 06 08 28 11 13 MAIL : cbellet@eid-rhonealpes.com	

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de l'EIRAD
 Jean-Yves HEDON

